

Charte du portail Formapr'eau

La charte du portail Formapr'eau a pour but de définir ses objectifs, son périmètre ainsi que son fonctionnement et ses règles d'usage. Elle vise également à présenter les conditions de contribution au portail pour les centres de formation.

Objectif de Formapr'eau

Formapr'eau référence les formations professionnelles continues courtes sur les milieux aquatiques en France. Il propose aux professionnels de la gestion des milieux aquatiques en recherche de formation le panorama le plus exhaustif possible de l'offre de formations.

Formapr'eau est un portail qui permet :

- aux professionnels de choisir de manière simple et rapide les formations qu'ils recherchent dans le domaine des milieux aquatiques ;
- aux centres de formation (opérateurs) de faire découvrir leurs offres dans ce domaine aux professionnels de l'eau et des milieux aquatiques et des filières associés.

Périmètre des formations publiées par Formapr'eau

Formapr'eau a comme objectif de diffuser l'ensemble des formations relatives :

- à l'ensemble des métiers de la gestion des milieux aquatiques. Cela concerne tous les métiers des milieux aquatiques et notamment ceux qui participent à la gouvernance, la surveillance et l'évaluation, la mise en œuvre de la réglementation et la gestion et la restauration des milieux aquatiques ;
- à l'ensemble des usagers de l'eau et des milieux aquatiques ; les formations doivent avoir comme objectif principal d'éviter ou de réduire l'impact des usages sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- à l'aménagement des bassins versants ; les formations ont alors comme objectif principal d'éviter ou réduire leur impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Les formations référencées par Formapr'eau couvrent l'ensemble des écosystèmes aquatiques : cours d'eau, plans d'eau, zones humides, estuaires, milieux littoraux et eaux souterraines.

Les formations concernées par Formapr'eau intègrent l'ensemble des champs disciplinaires suivants : économie, sociologie, réglementation, biologie, hydromorphologie, hydrologie, hydrogéologie, chimie, écotoxicologie, etc...

Ces milieux et ces champs disciplinaires sont organisés en thèmes spécifiques à Formapr'eau (cf Annexe).

Formapr'eau présente les formations ouvertes à tous les publics. Pour obtenir la totalité de l'offre réservée à un public particulier, il faut se rendre sur les sites des centres de formation référents comme l'IFORE, le CNFPT ou encore l'INFOMA.

Le public cible de Formapr'eau

Le public cible de Formapr'eau concerne l'ensemble des acteurs issus de la sphère publique (services de l'Etat, collectivités territoriales, élus), privée ou associative travaillant :

- à la gestion, à la protection et/ou à la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et agissant aux différents échelons territoriaux, national, bassin et sous-bassin,
- à la réduction de l'impact des pratiques des différentes filières professionnelles,
- au développement durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Fonctionnement général de Formapr'eau

Ce portail collaboratif, entièrement gratuit, est mis en place et administré par l'OIEau (Office International de l'Eau), avec l'appui financier de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

Formapr'eau est public et accessible sur internet à l'adresse suivante : <http://formapreau.fr/>

Tout centre de formation professionnelle, répondant à certains critères de qualité peut contribuer au portail Formapr'eau en y intégrant ses formations, dès lors que celles-ci intègrent le périmètre de Formapr'eau.

L'actualisation des données intégrées à la base de formations se fait chaque année, au courant du dernier trimestre de l'année précédant celle de mise en œuvre des formations. Les informations transmises et mises en ligne sur le portail peuvent être modifiées à tout instant par le contributeur, notamment les dates, les lieux, la durée et le nombre de sessions.

Formapr'eau met à disposition des contributeurs du portail diverses statistiques relatives au panel de formations référencées.

Responsabilité des contenus de Formapr'eau

Les informations mises en ligne par Formapr'eau demeurent de la responsabilité du centre de formation qui les a publiées sur le portail Formapr'eau.

L'administrateur du site vérifie uniquement la cohérence des formations proposées avec le périmètre du portail, la complétude et l'homogénéité des informations transmises, notamment au niveau du choix des thèmes des formations.

Les contributeurs restent responsables des contenus des formations qu'ils proposent ainsi que des modalités d'inscription et de mise en œuvre. Formapr'eau permet de fédérer l'ensemble des formations existantes mais n'a aucune emprise sur le contenu (thèmes, dates, etc...) ni sur le déroulement de ces formations. Chaque opérateur est responsable de la qualité de ses offres.

Conditions de contribution

Les contributeurs du portail doivent répondre à un certain nombre de critères obligatoires permettant de garantir un certain niveau de qualité de ses prestations. Les contributeurs doivent également fournir une liste de renseignements, qui seront nécessaires au fonctionnement du moteur de recherche en ligne du site et à l'élaboration de statistiques.

L'organisme souhaitant adhérer à Formapr'eau doit proposer des formations qu'il réalise lui-même.

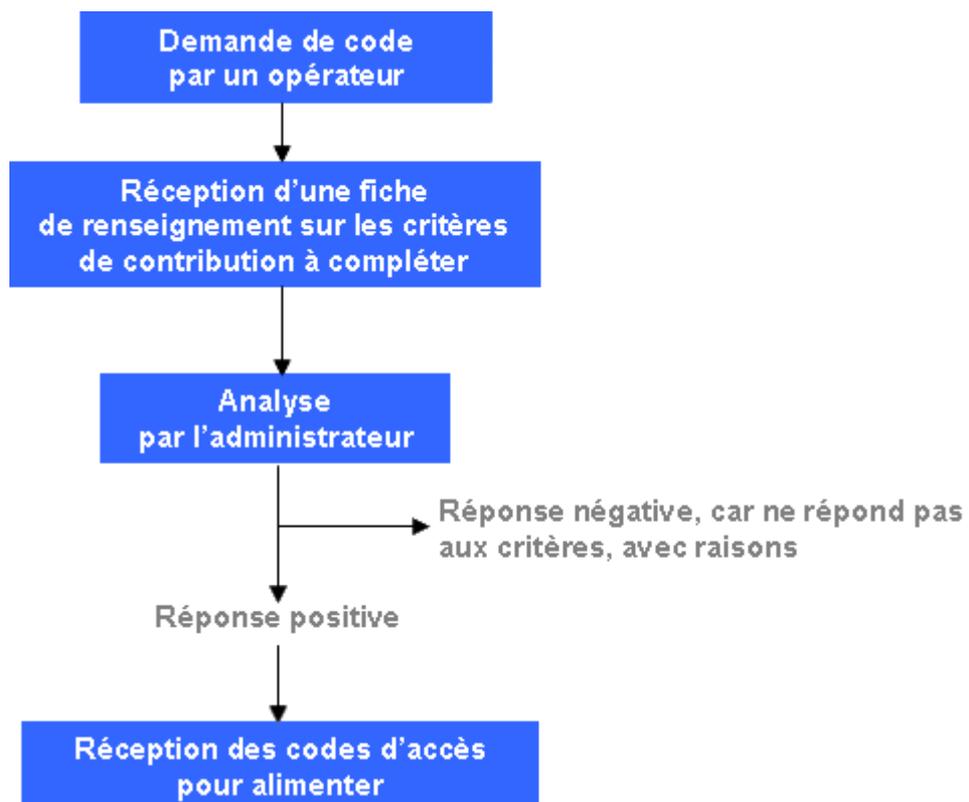
La qualité des centres de formation contributeurs du site est évaluée sur la base :

- du numéro d'agrément, reçu par le centre de formation lors de sa déclaration d'activité à la préfecture et qui doit figurer sur les conventions ou contrats de formation, et de son code NAF,
- du catalogue de formations de l'année n-1. Il témoigne d'activités récentes de formation de l'opérateur,

- de la certification conforme à une norme ISO ou non,
- d'une déclaration assurant que le centre de formation ne fait pas l'objet de procédures judiciaires,
- de la part du chiffre d'affaire de l'activité de formation sur le chiffre d'affaire total de l'organisme pour l'année n-1,
- du fait que l'organisme réalise lui-même les formations qu'il propose et le nombre de formateurs internes à temps plein,
- du nombre de salles de formation, de plateformes pédagogiques,
- de l'existence d'un dispositif d'évaluation des acquis,
- du nombre de stages réalisés pour l'année n-1,
- du nombre de stagiaires formés au cours de l'année n-1,
- du nombre de jours de formation réalisés pour l'année n-1, tous thèmes confondus (nombre de formations x durée de chaque formation).

Modalité contribution à Formapr'eau

Pour devenir contributeur, il suffit, au centre de formation (opérateur), de manifester son intérêt pour alimenter Formapr'eau de façon collaborative, il recevra en retour une fiche de renseignements à compléter et à renvoyer pour acceptation.



La gestion collaborative du site permet à tout contributeur, après authentification, d'ajouter des contenus relatifs à des propositions de formation ou de modifier son contenu déjà partagé.

Annexe : Liste des thèmes spécifiques à Formapr'eau et leur description

- **Gouvernance – Planification – Socio-économie**

Ce thème regroupe les formations qui concernent la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques, des organismes acteurs, mais aussi des usages, enjeux et logiques d'acteurs. Il peut également s'agir de la gestion des données sur l'eau, et des schémas d'aménagement et contrats. Enfin, les formations incluses dans ce thème peuvent également traiter des pouvoirs de police et de la réglementation relatifs aux milieux aquatiques.

- **Eaux littorales**

Ce thème regroupe les formations qui concernent la connaissance du fonctionnement de ces milieux et des impacts qui les touchent. Les formations peuvent traiter des contrôles (police) et de la réglementation qui s'appliquent aux eaux littorales, mais aussi de la qualité et surveillance de l'eau de ces milieux ainsi que de l'aménagement, la restauration et/ou la gestion des impacts.

- **Eaux souterraines**

Ce thème regroupe les formations qui concernent la connaissance du fonctionnement de ces milieux et des impacts qui les touchent (notamment au niveau de leur exploitation). Ce thème inclut également les formations qui concernent la réglementation qui s'applique aux eaux souterraines, ainsi que les questions de qualité et de surveillance de ces milieux. Enfin, ce thème concerne les formations qui traitent de la gestion des impacts sur les eaux souterraines.

- **Eaux de surface : hydrologie des cours d'eau**

Ce thème regroupe les formations qui traitent de la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau ainsi et que des impacts. Les formations dans les domaines de l'hydrométrie et de l'hydraulique des cours d'eau sont aussi rassemblées sous ce thème. Les formations ayant attrait à la gestion des crues et des étiages sont également incluses sous ce thème.

- **Eaux de surface : connaissance, impact et état**

Ce thème regroupe les formations traitant de la connaissance du fonctionnement des eaux de surface en général et des impacts qui les concernent. Les formations qui traitent de la réglementation et des contrôles (police) qui s'y appliquent sont également concernées par ce thème, tout comme des formations qui traitent de la qualité et de la surveillance de ces milieux. Enfin, sous ce thème sont regroupées les formations qui concernent l'hydromorphologie, la biologie et la chimie des eaux de surface.

- **Eaux de surface : aménagement et restauration**

Sous ce thème sont regroupées les formations qui concernent la restauration, la gestion et l'aménagement des cours d'eau et/ou des plans d'eau.

- **Zones humides**

Ce thème regroupe les formations traitant de la connaissance du fonctionnement des zones humides et des impacts qui les concernent. Le thème peut également comprendre des formations qui concernent la qualité et la surveillance de ces milieux. Les formations peuvent également avoir pour objet la gestion, la restauration et/ou l'aménagement des zones humides.

- **Faune et flore des eaux douces**

Ce thème rassemble les formations traitant des inventaires ou de la connaissance du fonctionnement de la faune et flore des eaux douces. Les formations concernant la gestion des données, la gestion des espèces sont également attachées à ce thème. Enfin, les formations ayant attrait à la réglementation et aux contrôles (police) liés à la faune et flore des eaux douces sont également concernées par ce thème.